



**COMMISSION SPÉCIALISÉE DES DANS ET GRADES ÉQUIVALENTS
DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE KARATÉ ET DISCIPLINES ASSOCIÉES**
CERTIFICAT DE VALIDATION OFFICIELLE DE DANS ET GRADES



DIPLOME DE CEINTURE NOIRE

Délivré à

M. POUSSET JEROME

6 EME DAN

Homologué, le 07/06/2019

Le Président

Francis DIDIER



ART. L.212.5. Code du sport :

« Dans les disciplines associées relevant des arts martiaux, nul ne peut se prévaloir d'un Dan ou d'un grade équivalent sanctionnant les qualités sportives et les connaissances techniques et, le cas échéant, les performances en compétition s'il n'a pas été délivré par la CSDGE de la fédération délégataire ou, à défaut, de la fédération agréée consacrée exclusivement aux arts martiaux. »